

THÉATRE RÉvolutionnaire.



709

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

06



ANNEZONIOTIA

ANNAZI - ANNAZI
ANNAZI

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

DET A I L S

DE LA CÉRÉMONIE,

*Arrêtée par le Directoire du Département de Paris,
pour la fête décrétée par l'assemblée nationale, à
la mémoire de JACQUES GUILLAUME SI-
MONEAU, Maire d'Étampes, mort pour la dé-
fense de la loi. Qui aura lieu dimanche 3 juin,
1792, au champ de la fédération.*

MARCHE QUI TIENDRA LE CORTEGE

LE cortège se formera sur le Boulevard Saint-Antoine, dans l'ordre ci-après :

Avant garde de gendarmerie à cheval.

Corps de la même gendarmerie.

Trompettes de la gendarmerie.

Corps de gendarmerie à pied.

Première bannière à l'antique, aux couleurs nationales, avec la devise : la Loi.

Détachement de grenadiers de la gendarmerie nationale.

Corps de musique.

Modèle de la bastille.

2

Les enseignes des 48 sections de la capitale.
Elles auront pour point de réunion un drapeau portant cette devise ; *indivisibles.*

Détachement des troupes de ligne.

Les enseignes portant les noms des 83 départemens, avec cette devise ; *savons unis, nous serons libres.*

Grouppe de tambours.

Détachement des troupes légères.

Drapeau de la loi avec cette devise ; *respect à la loi.*

Corps de gardes nationales avec cette devise ; *mourir pour la défendre.*

Détachement du corps des vétérans.

Le glaive de la loi porté sur un lectisternium, ou table sacrée ; la devise du socle

Elle frappe pour défendre.

Commissaires de police.

Juges de paix.

Tribunal de commerce.

Tribunaux criminels provisoires.

Tribunaux de districts.

Tribunal criminel.

Tribunal de cassation.

Autre détachement de vétérans.

Un bas relief représentant le trait historique du Maire d'Etampes, orné d'une couronne civique et d'une guirlande de laurier, accompagné des officiers de la Municipalité d'Etampes.

L'écharpe du vertueux Simonneau, avec une palme et un long crêpe.

Le maire de Paris.

Grouppe de maires et officiers-municipaux du département. Pour devise sur une enseigne l'article du décret de l'assemblée nationale qui ordonne que l'écharpe sera suspendue aux voûtes du panthéon français.

La famille du vertueux Simonneau, couverte de voiles noirs.

Les braves citoyens qui l'ont défendu.

Le buste de J. G. Simonneau, placé sur un cippe, ayant une cicatrice au front et une sur la poitrine.

Le Décret qui ordonne qu'il sera élevé un monument à la mémoire de J. G. Simonneau.

Grouppe d'habitans de la ville d'Etampes, couverts de voiles noirs.

Le livre de la loi ouvert, sur un trône d'or, accompagné de plusieurs trophées, et surmonté d'une petite figure de Minerve. Devise sur une des marches du trône :

La loi seule commande à tous.

Ce trône, enrichi d'un magnifique tapis, sera porté par des vieillards. L'enceinte du trône sera formée par des sapeurs.

Département de Paris et directoires des districts.

Deux candelabres à l'antique.

Grouppes de vieillards tenant l'enseigne en forme
des tables de la loi , et dessus cette inscription :

Triomphe de la loi.

Autel antique sur lequel des enfans jettent des parfums. Grouppes de femmes en blancs avec des ceintures nationales , ainsi que les vieillards et les enfans.

Deux autres candelabres.

Grouppe d'enfans jettant des feuilles et tenant des rameaux à la main.

La figure de la loi assise , appuyée sur ses tables , et tenant un sceptre qu'elle étend , entourée par un cercle d'élèves du bataillon. Le socle et les gradins peuvent être supportés par des faisceaux qui soutiendront des hommes vêtus de blanc et drapés en forme d'ordre persique. Ils porteront cette devise :

Les hommes vraiment libres , sont esclaves des loix.

Sur les quatre faces seront en devises :

Sur le devant : *La Loi.*

Côté : *Liberté.*

Côté : *Egalité.*

Derrière : *Propriété.*

La couronne civique pour le buste de Simoneau
portée par un huissier.

La députation de l'Assemblée Nationale avec ses
accessoires en grande représentation, précédée
ou suivie de sa garde d'honneur, sans canons.

Groupe de peuple divisé par classe d'hommes,
de femmes, de filles, de vieillards et d'enfants.
Chaque groupé avec cette devise, Savoir :

Pour les hommes, notre force est dans la Loi.

*Pour les femmes, nous instruirons nos enfants
dans la Loi.*

*Pour les filles, la préférence aux soutiens de
la Loi.*

*Pour les vieillards; vous nous devrez et nos
fils et la Loi.*

*Pour les enfants, nous chérirons nos parents
et la Loi.*

Détachement de cavalerie qui fermera le cortège.

CÉREMONIE du champ de la Fédération

Un Palmier d'environ 25 pieds sera placé der-
rière l'Autel de la patrie et le couronnera de son
feuillage.

Les quatre grands socles de l'Autel de la Patrie
et où l'on avoit placé des Trépieds dans les der-

nieres cérémonies , seront couronnées de gradins pour recevoir les 15 drapeaux formant le quart des 60 drapeaux des bataillons de la Garde Nationale.

Les six légions entreront dans le même ordre qui a été observé à la cérémonie de Désilles.

Les 60 drapeaux se porteront en avant. Ils iront se placer , en quatre groupes de 15 chacun , sur les Gradins posés à cet effet sur les quatres grands socles qui accotent l'autel de la patrie.

Les bataillons se rangeront sur deux lignes de chaque côté de l'autel , dans le champ de la fédération.

Le cortège' arrivera dans le champ de la fédération du côté de la rivière et défilera devant les légions en faisant le tour de l'autel de la patrie , et il sera placé dans l'ordre suivant.

La figure de la loi , sur le pallier , au-dessous , avec ses candelabres aux quatres angles , le modèle de la pyramide au bas des marches , devant l'autel de la loi.

Le bas relief représentant le trait historique , derrière l'autel de la patrie , adossé au palmier.

Le buste du maire sur l'autel de la patrie et l'écharpe suspendue à une des branches du palmier.

L'assemblée nationale sur les marches , au bord de l'autel.

Le département plus bas.

La municipalité , ensuite.

Les tribunaux.

Les 83 départemens avec leurs enseignes , rangés autour du Pallier , au-dessus des socles.

Les sections , et ainsi de suite.

Le président de l'assemblée nationale prendra la couronne civique et la placera sur le buste.

Des hérauts proclameront les décrets de l'assemblée nationale , qui ont rapport au maire d'Etampes .

Il sera chanté une ode , dont chaque strophe sera coupée par une musique grave , héroïque , ou lugubre , suivant le sens de la strophe .

Après l'ode , sur l'autel , il sera brûlé une grande quantité d'encens . Le livre de la loi sera élevé et montré au peuple ; il sera fait trois décharges de toute l'artillerie disposées à cet effet près de la rivière . Toute la garde présentera les armes .

Après cette cérémonie , le cortége ira au panthéon françois .

L'écharpe et le bas relief seront suspendus aux voûtes du panthéon .

MARCHE DU CORTEGE.

Le Cortége suivra les boulevards , la place Louis XV , le nouveau Pont , les rues Courtray , St-Dominique , le boulevard extérieur qui règne le long du champ de la fédération , et marchant le long de la rivière , s'avancera par l'entrée qui est en face de l'école militaire .

Tremblay.

De l'imprimerie de Tremblay , rue basse S. Denis , N. 11.



